

## Télécommunication en cas de catastrophe (mise à disposition de ressources en cas de catastrophe) -..

23-07-2007

Rapport n° 378 de M. André TRILLARD, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'adhésion à la convention sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe (11 juillet 2007)

Rapport n° 378 de M. André TRILLARD, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'adhésion à la convention sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe (11 juillet 2007)

En savoir plus <http://www.senat.fr/rap/I06-378/I06-378.html>.